

## **MAIRIE DE SARTILLY**

### **SEANCE DU 22 MAI 2014**

L'an deux mil quatorze, le vingt-deux mai à vingt heures trente, les membres du conseil municipal, dûment convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de Monsieur RAULT Denis, Maire.

Etaient présents : M. RAULT, Maire - M. FOURRE - M. LUCAS - Mme PERRIGAULT – M. VILQUIN- Mme JARDIN, Adjoints - Mme GOUELLE - M. BELLOIR - Mme LEROY - Mme LEFRANC - Mme FILLEUL - M. LOUIS DIT GUÉRIN - Mme LE PUIL - Mme LEMOUSSU - M. DESBISSONS - M. BRETHON - Mme BINARD

Absents : M. PAUL - M. COULOMBIER

Secrétaire de séance : M. BELLOIR

---

#### **- Extension du bourg – Présentation de l'Avant-projet.**

Monsieur le Maire rappelle que le groupement composé de HEDO Architectes, Atelier Vert-Latitude SARL et INGE INFRA a été choisi pour le marché public de maîtrise d'œuvre portant sur la conception d'une extension urbaine respectant les principes de développement durable.

Monsieur Max GOUTEUX, architecte chez le cabinet HEDO Architectes, présente l'Avant-projet de cet aménagement.

Suite à des remarques formulées par la Commission urbanisme, l'esquisse a été revue et les parcelles sont désormais plus grandes et moins fines.

Monsieur GOUTEUX présente l'idée d'une « ligne de vie » paysagère venant continuer la rue de la Châtellerie, se raccrochant ainsi au centre ville tout en passant devant la maison de retraite. Il propose une hiérarchisation de la voirie, soulignant qu'il est important de dissocier la voirie primaire passant dans le quartier et qui est à l'échelle de la commune des voiries secondaires desservant les logements. Ces voiries secondaires se veulent « partagées », peu larges de façon à limiter la vitesse (20 km/h) dans les îlots et conserver la priorité aux piétons.

Monsieur GOUTEUX souligne l'intérêt de conserver dans le domaine public les haies bocagères afin d'éviter leurs disparitions. Une zone d'entretien et de sûreté de 2 mètres de chaque côté des talus est donc prévue. Cette zone restant naturelle, elle sera un cheminement pour les habitants du quartier. Toutefois, cette disposition est consommatrice d'espace.

Pour la gestion des déchets, le conseil municipal s'oriente vers une collecte en porte à porte.

Monsieur GOUTEUX suggère la possibilité de livrer les parcelles aux futurs propriétaires avec les clôtures afin d'obtenir une unité en cœur d'opération. Une autre solution serait d'imposer un modèle dans le règlement de lotissement.

Monsieur le Maire rappelle que, lors de la réunion de la Commission d'urbanisme du 14 avril 2014, la DDTM et l'équipe de maîtrise d'œuvre avaient proposé de se concerter pour sélectionner une extension urbaine semblable au projet de la commune, afin que le conseil municipal la visite.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'attendre cette visite avant de valider l'Avant-projet présenté.

#### **- Formation des élus.**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que les élus ont le droit de se former, mais que cela représentera un coût pour la commune.

Monsieur BRETHON va prendre contact avec le secrétariat de la mairie afin de proposer une offre de formation intéressante lors d'un prochain conseil municipal.

#### **- Réforme des rythmes scolaires**

Monsieur VILQUIN rappelle que l'ancienne version de la réforme imposait 1h30 d'activités deux fois par semaine. Désormais, les communes peuvent regrouper les temps d'activités périscolaires sur une demi-journée. Un sondage a été distribué aux familles afin de savoir si elles ont une préférence pour le jeudi ou le vendredi après-midi, et avoir un premier aperçu du nombre d'enfants qui participeront à ces activités.

#### **- Fête de la musique.**

Monsieur LUCAS distribue le programme de la Fête de la musique, qui aura lieu le 21 juin à Sartilly.